

EKEV

5771



n°86

## LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Moïse continue de s'adresser aux enfants d'Israël, leur promettant que s'ils réalisent les commandements de la Torah, alors, «de ce fait», ils prospéreront sur la terre qu'ils s'approprient à conquérir et dans laquelle ils vont s'installer conformément à la promesse faite par D.ieu aux patriarches. Moïse leur adresse aussi des reproches quant à leurs fautes après la sortie d'Égypte, rappelant la faute du veau d'or, la révolte menée par Korah, et celle des explorateurs, leur révolte contre D.ieu à Tavéra, Massa, et Kivrot Hataava: « Vous avez été révoltés contre D.ieu depuis le jour où je vous ai connus », leur dit Moïse. Mais il revient aussi sur le pardon que D.ieu a accordé après ces fautes, ainsi que sur les deuxièmes tables de la loi qu'Il a transmises après le repentir d'Israël.

Durant ces quarante années dans le désert, D.ieu a nourri le peuple d'Israël par la Manne afin de lui apprendre que «ce n'est pas seulement par le pain que l'homme vit mais par la parole divine». Moïse décrit la terre dans laquelle le peuple va entrer comme celle «où coule le lait et le miel» et qui est bénie par sept fruits: le blé, l'orge, la vigne, la figue, la grenade, l'olive et la datte. C'est aussi le lieu où la providence divine (désignée par la métaphore «les yeux de D.ieu») s'exprime de la manière la plus forte au monde. Il leur demande de détruire les idoles établies par les anciens habitants de la terre de Canaan. Le peuple d'Israël doit exclure l'orgueil de penser que «C'est ma force et la puissance de mon bras qui m'a donné cette richesse».

Un passage clé de notre paracha est le second paragraphe du Chéma qui reprend les principes fondamentaux du premier paragraphe (situé dans la paracha de Vaé't'hanane) et mentionne la récompense que D.ieu accorde pour l'accomplissement des commandements ainsi que l'inverse (exil et famine) pour celui qui les rejette. C'est aussi dans ce paragraphe que l'on trouve le verset fondateur du devoir de la prière ainsi qu'une référence à la résurrection des morts avec les temps messianiques.



Feuillelet dédié à l'élévation d'âme de Salomon ben Esther (décédé le 27 Adar 5768)  
par M. Michel OHAYON



## UN TRÉSOR DE LA PARACHA

### S'identifier à nos Patriarches Kedochim

*Devarim (7,12) : «Si vous écoutez ces lois, si vous les observez et les appliquez, alors, en récompense, le Seigneur ton D.ieu te maintiendra l'alliance et l'affection qu'Il a jurées à tes ancêtres.»*

Une anecdote porte sur un renégat qui s'est présenté devant ce plus grand des maîtres, rabbi Eliahou, le Gaon de Vilna avec une question percutante : «A quoi bon peiner pour accomplir constamment toutes ces myriades de Mitsvot de la Torah ! N'est-ce pas écrit dans les Dix Commandements mêmes de la Torah, que D.ieu Se souvient des bienfaits des ancêtres pendant des milliers de générations ?» «Or, argumenta, cet hérétique, nous ne sommes pas encore éloignés de 2000 générations d'Avraham, Itshak et Yaakov. Nous pouvons donc nous contenter des mérites de leur accomplissement des Mitsvot sans rien faire nous même. Et D.ieu S'est déjà lié à nous récompenser par un serment officiel.»

Et au Gaon de Vilna de répondre : c'est à toi et à ton argument que s'adresse le premier verset de cette paracha Ekev. Et ce sera si vous écoutez ces lois, si vous les respectez et si vous les exécutez, alors, en récompense, Hachem, ton D.ieu, te gardera à toi l'alliance et l'affection qu'Il a juré à tes ancêtres. Certes, D.ieu S'est engagé formellement envers les ancêtres de récompenser les enfants pendant des milliers de générations. Mais ces générations ne sont pas forcément consécutives! Il peut très bien «sauter» une ou deux générations par ci par là, pour payer ensuite la 1001 et 1002ème génération pour les mérites des pères.

Toutefois si vous accomplissez à votre tour, alors vous ferez partie de ces générations de récompense. Reste donc à savoir, si de toutes façons nos bons actes sont indispensables, qu'ajouteront les Mitsvot et mérites de nos ancêtres, puisque nous aurons nos propres Mitsvot et mérites ? Et la réponse simple est que nous ne parvenons jamais à mettre autant de zèle dans nos Mitsvot qu'Avraham, Itshak et Yaakov.

Ceux-ci se sont donnés à D.ieu sans aucune réserve d'eux mêmes. Ils se sont investis sans la moindre restriction de leurs forces et de leur possibilités. De là nous sommes vraiment très très loin... Toutefois, en accomplissant selon nos possibilités et en ne faisant pas moins que cela, nous montrons que nous nous identifions complètement avec le comportement de nos pères et par cela D.ieu nous promet de partager le mérite infini de ces ancêtres.

PARACHA : EKEV



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 20h43 • Sortie : 21h50

### Villes dans le monde

Lyon	20h26 • 21h30	Nice	20h12 • 21h14	Los Angeles	19h18 • 20h14
Marseille	20h19 • 21h21	Jerusalem	18h40 • 19h56	New-York	19h31 • 20h31
Strasbourg	20h20 • 21h28	Tel-Aviv	19h00 • 19h59	Londres	19h59 • 21h10
Toulouse	20h35 • 21h37	Bruxelles	20h39 • 21h50	Casablanca	18h55 • 19h51



## IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Toutes ces Mitsvot ? Pour TON bien !

*Devarim (10,12-13) : «Et maintenant, Israël, que te demande le Seigneur ton D.ieu, sinon de craindre le Seigneur ton D.ieu, d'aller dans toutes ses voies, de l'aimer et de le servir de tout ton cœur et de toute ton âme, d'observer les commandements du Seigneur et ses lois que je t'ordonne aujourd'hui pour ton bien.»*

Il est évident qu'Hachem n'a pas «Besoin» pour lui que nous accomplissions les Mitsvot. En revanche, sa demande vise NOTRE bien, comme il est écrit : «Pour ton bien».

On raconte la parabole suivante : un homme devait se rendre à Jérusalem. Son voisin lui demanda : «Puisque tu montes à Jérusalem, pourrais-tu y apporter quelques sacs de sucre ? » Il accepta, bien que le chemin fût difficile et que les bagages fussent transportés à dos d'âne. Le voisin revint à la charge en lui demandant s'il pouvait emporter aussi quelques jarres d'huile et des sacs de riz !

Il lui répondit alors : «Non, je ne peux transporter autant de marchandises !»

Et le voisin de rétorquer : «Je te donne ce sucre, cette huile et ce riz pour que tu les manges à Jérusalem ! » Il lui répondit alors : «Si c'est ainsi, donnes-en moi encore. Je n'ai plus rien à dire ! » De la même manière, Moché dit aux Bnei Israël : « Que te demande le Seigneur ton D.ieu, sinon de le craindre... », tout est : « Pour ton bien ». Tu dois te réjouir de ce beau cadeau que l'on te fait, alors accepte !



## “ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES”



Rav Shmouel Ehrenfeld, le «Mattersdorfer Rav»



## AU “HASARD” ...

Un travail ou le Chabbath ?

**Question de Rivka** : «Je n'arrive pas à trouver du travail «à cause» du Chabbath, Que dois-je faire ?»

**Réponse du Rav Chaya** : «Chalom, je sais que cette épreuve est difficile mais néanmoins, le Chabbath est le 4ème des 10 commandements. Si tu es encore juive aujourd'hui, c'est parce que tes ancêtres étaient prêts à se jeter au feu plutôt que de transgresser Chabbath. Les juifs religieux ont fait Chabbath même à Auschwitz, dans les goulags, sous l'inquisition, etc.

Ce n'est donc certainement pas à cause de ton travail qu'il faut flancher. Au pire des cas, tu changes de métier mais le Chabbath ne doit en aucun cas être profané car il est notre garantie d'éternité.»



## LA VIE D'UN GRAND

### Rav Eliahou TSARFATI, «Rabbénou»

Né en 1715, fils de Yossef, illustre rabbin, il est un descendant direct de Rabbénou Tam, le petit-fils de Rachi.

La famille est originaire de France (Tsarfati en hébreu), d'où leur nom : Ha-Sarfati, et s'installe en Espagne. Un ancêtre de Rav Eliahou Tsarfati, expulsé de Castille, va se rendre à Fès, la célèbre ville religieuse du Maroc. Rav Eliahou y apprend la Torah auprès des Rabbanim les plus éminents de son époque : Rabbi Yéhouda Ben-Attar, Rabbi Chémouël Elbaz et Rabbi 'Haïm Ben-Attar (auteur du célèbre commentaire sur la Torah, le Or Ha'haïm). Rav Eliahou va ensuite poursuivre ses études principalement dans la Yéshiva de Rabbi Chémouël Elbaz, à Fès sa ville natale.

En 1740, Rav Eliahou Tsarfati se rend à Tétouan où il séjourne au moins jusqu'en 1741 (à cause de la fameuse famine qui fit énormément de ravages à Fès), accompagné de son maître Rabbi 'Haïm Aben-Tsour (le Yaâvets) et Rabbi Yaacov Ben-Malka.

Durant son séjour à Tétouan, Rabbénou acquiert suffisamment de connaissances pour discuter les paroles des Guéonim et citer ses contemporains, comme Rabbi Ména'hèm Attia (Rav de Tétouan à cette époque, d'une sagesse extraordinaire, surnommé le prince du Zohar).

En 1742, Rav Eliahou se trouve à nouveau à Fès et redouble d'efforts dans son étude de la Torah; il écrit aussi, durant cette période, de nombreuses interprétations originales. Après le décès de Rabbi Yéhouda Ben-Attar en 1733, Rabbi Yaacov Aben-Tsour est nommé au poste de juge de Fès, et devient l'autorité suprême. Quelques années avant son décès, il nomme cinq illustres Rabbanim pour siéger avec lui au Tribunal. Ce groupe surnommé le Tribunal des Cinq, très populaire, comprend Rabbi Chaoul Aben-Danan, Rabbi Eliahou Tsarfati, Rabbi Réfaël Ovèd Aben-Tsour, Rabbi Moché Ben-Zimra et Rabbi Mattityahou Séréro. Grâce à cette intervention du Yaâvets, la ville jouit d'une autorité importante, et le Tribunal des Cinq poursuit son oeuvre même après le décès de son instigateur en 1753.

Indépendamment de son poste de Rav et de juge, Rav Eliahou enseigne la Torah à de nombreux disciples qui lui témoignent un amour profond et un immense respect. Avec le temps, il guide la communauté de sa ville et des alentours dans tous les domaines, aussi bien religieux que ceux de la vie courante, et sa signature se trouve sur des centaines de responsa et de décisions halakhiques, ainsi que sur des dizaines de lettres. Il introduit aussi de nombreux décrets en faveur de la communauté, acceptés sans réticence.

Orateur exceptionnel, il parle souvent devant la communauté de sa synagogue chaque Chabbat et à chaque occasion spéciale. Il a donc laissé des centaines de discours. Malgré les nombreux malheurs personnels qui l'assaillent (il vécut la mort de sa femme, de ses enfants, gendres, belles-filles et même de ses petits-enfants), il ne se plaint jamais de son sort et se consacre à la Torah, et à sa communauté.

Rav Eliahou Tsarfati est décrit ainsi dans l'arbre généalogique de sa dynastie : pilier du monde, lumière resplendissante, arbre aux nombreuses racines. Ses pensées sont profondes, il coupe en morceaux la mer de la sagesse. Universellement renommé, un Rav exceptionnel empreint de la gloire d'Hakadoch Baroukh Hou, saint homme, lumière du soleil, la tête de son peuple, le juge suprême. Rabbénou décède à l'âge de 91 ans, à Fès en 1805, expérimenté en Torah et en sagesse. Sa tombe est un lieu de pèlerinage.

Parmi ses nombreux amis, nous pouvons citer les illustres Rabbanim de son époque à Fès : Rabbi Chaoul Aben-Danan, Rabbi Yaacov Aben-Tsour (le Yaavets), Rabbi Ephraïm Monsonégo, Rabbi Réfaël Ôvèd Aben-Tsour (le fils du Yaavets), Rabbi Mattityahou Séréro, Rabbi Moché Ben-Zimra, Rabbi Yossef Ben-Samoune et Rabbi Réouven Aben-Tsour (le fils du Yaavets).

Ses principaux disciples sont : Rabbi Chaoul Yéhochou'a Abitbol et Rabbi Chélomo Abitbol, Rabbanim de Séfrou; Rabbi Réfaël Aharon Monsonégo, Rav à

Fès; Rabbi Mordékhaï Ha-Léwi, Rabbi Moché Almosnino, gendre de Rabbénou, et Rabbi Chalom Mamane.

Les fils de Rav Eliahou combinaient une vaste connaissance de la Torah avec la richesse et les honneurs :

- Le premier, Rabbi Israël Yaacov Ha-Sarfati, nommé juge au tribunal rabbinique de Fès du vivant de son père. Il est également comblé d'honneurs car il est prince et juge auprès du gouvernement. Grâce à ce poste, il oeuvre beaucoup en faveur de ses frères juifs.

- Le deuxième, Rabbi Réfaël Ména'hèm Ha-Sarfati, occupe le poste de Rav de Fès ainsi qu'un poste honorable auprès du gouvernement. Il a l'occasion d'être témoin d'un miracle qui lui sauve la vie.

- Enfin, le troisième, Rabbi Yéhouda Ha-Sarfati, décédé du vivant de son père, après une courte vie.

**Que le souvenir du Tsadik soit une bénédiction pour tout le peuple juif !**



# UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

## Les assiettes sales pendant Chabbath (Rav Aharon BIELER)

Les assiettes (même sales), des couverts, les verres et les restes du repas qui sont consommables, ne sont pas "Mouktsé" et peuvent donc être déplacés sans problème. Les déchets non consommables même par les animaux comme certains os ou épluchures qui restent sur la table après le repas pourront être déplacés dans les cas suivants :

- a) lorsqu'ils nous dérangent, car leur présence nous dégoûtent
- b) ou tout simplement parce que l'on a besoin d'utiliser la table.

On pourra alors les débarrasser même en les prenant directement avec les mains pour les jeter à la poubelle.

C'est pour cette même raison que l'on peut débarrasser à la cuisine des plats et des casseroles vides mais sales. Pour le même motif, on aura le droit de vider la poubelle dans celle de la cour (uniquement dans les endroits où l'on peut porter le Chabbath) lorsqu'elle sent mauvais ou si elle est remplie à ras bord et qu'il nous manque de la place pour les autres déchets.

Après le troisième repas du Chabbath, lorsqu'il reste encore du temps jusqu'à la sortie des étoiles et qu'on a besoin de se servir de la table ou de la salle à manger, il sera permis de la débarrasser. En effet, puisque cela nous dérange, cet acte sera donc effectué pour les besoins du Chabbath même et ne sera pas considéré comme une préparation pour le lendemain (ce qui serait interdit). Mais si l'on a plus besoin de se trouver dans la salle à manger jusqu'à la fin du Chabbath ou bien si celui-ci va bientôt se terminer, on devra attendre l'issue du Chabbath pour pouvoir débarrasser. S'il se trouve sur la table des aliments qui pourraient se détériorer, on pourra les faire rentrer dans le réfrigérateur pour les conserver au frais.



## PERLE HASSIDIQUE

*Parlant de la nation russe, il s'exclama un jour : « La joie qui les anime leur assure la victoire dans les guerres ! »  
(Rabbi Na'hman de Breslev)*

## QUIZZ PARACHA

1. Au total, combien de jours Moché a-t-il passé sur le Mont Sinaï ?
2. Tout est « entre les mains du ciel » pour ce qui touche l'homme sauf une chose. Laquelle ?
3. Quelle activité correspond à « servir Hachem de tout son cœur » ?

3. La prière.
2. La crainte du ciel.
1. 120 jours.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – [contact@torah-box.com](mailto:contact@torah-box.com)
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :

Rav Itshak Yechouroun, Rav Moché Pell, UniversTorah, 'Hessed vé David.

Nos partenaires

**Juif.org**



Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde  
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK  
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) - [contact@torah-box.com](mailto:contact@torah-box.com)